

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 20/19**

Le NEUF JUILLET de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corine LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE*  
*MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Pierre ROGNANT, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corine LACOSTE, M. Eric GEORGET à M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 3 juillet 2020

Secrétaire de séance : *Madame Sandrine VANCOPPENOLLE*  
-----

**Objet : Création d'emplois saisonniers**



Madame le Maire explique au Conseil municipal que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,  
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré,

Le conseil à l'unanimité,

- Décide de créer des emplois saisonniers à compter du 10 juillet 2020.
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera établie en fonction d'un planning de répartition des heures de présence chaque semaine.
- Décide que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des Agents Techniques de la Fonction publique.
- Habilite l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ce dispositif temporaire (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 9 juillet 2020.

Fait à Goyrans, le 9 juillet 2020.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans